

**Annexe 2**  
**Calendrier de dépôt et de traitement des candidatures**

**A – Enseignement public : programmes pour les enseignants du premier degré exclusivement**

A.1 – Échange franco-allemand

Durée : une année scolaire renouvelable une fois

Public concerné : enseignants titulaires du premier degré

Opérateur : Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco)

Bureau de la formation des personnels enseignants et d'éducation (Dgesco Maf 2), 110, rue de Grenelle 75357 Paris SP 07.

Contact : [dgesco.formation@education.gouv.fr](mailto:dgesco.formation@education.gouv.fr), téléphone : 01 55 55 36 71

Dates limites	
<b>13 janvier 2016</b>	Transmission de tous les dossiers de candidature par l'IEN avec un premier avis à la direction académique des services de l'éducation nationale pour décision.
<b>10 mars 2016</b>	Transmission à la Dgesco, Bureau de la formation des personnels enseignants et d'éducation (Dgesco Maf 2), sous couvert du recteur, par la Dareic : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la liste des candidats retenus ;</li> <li>- des dossiers de candidature retenus par département ;</li> <li>- de la capacité d'accueil d'enseignants allemands par département d'une académie envoyant ou non un enseignant français en Allemagne.</li> </ul> La direction académique informe chaque enseignant de l'issue de sa candidature.
<b>Fin avril 2016</b>	Réunion de la commission de répartition franco-allemande.
<b>Fin mai 2016</b>	Participation obligatoire des candidats retenus à un séminaire de contact organisé par l'Ofaj en présence des enseignants français et allemands déjà en poste (4 jours).
<b>Fin Juin 2016</b>	Envoi par les IA-Dasen des attestations de participation au programme d'échange franco-allemand.
<b>Août 2016</b>	Participation obligatoire en Allemagne des candidats retenus au stage pédagogique (4 jours) et éventuellement, en fonction de leur niveau de langue, à la formation linguistique (2 semaines). Formations organisées par l'Ofaj.
<b>Janvier 2017</b>	Participation obligatoire des enseignants français et allemands au bilan d'étape organisé par l'Ofaj (3 jours, temps de voyage inclus).
<b>2 mai 2017</b>	Envoi par les enseignants en poste d'un rapport d'activité adressé : <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'inspecteur de l'éducation nationale de leur circonscription</li> <li>- à la Dgesco, bureau de la formation des enseignants (Dgesco Maf 2)</li> <li>- à l'Ofaj</li> <li>- au responsable du Land d'affectation.</li> </ul>
<b>Informations complémentaires :</b> - Informations sur le programme d'échange : <a href="http://eduscol.education.fr/D0033/echangefrancoallemand.htm">http://eduscol.education.fr/D0033/echangefrancoallemand.htm</a> <a href="http://www.ofaj.org/enseigner-dans-une-ecole-primaire">http://www.ofaj.org/enseigner-dans-une-ecole-primaire</a> - Téléchargement du dossier de candidature en format numérique : <a href="http://eduscol.education.fr/D0033/echangefrancoallemand.htm">http://eduscol.education.fr/D0033/echangefrancoallemand.htm</a> - Recommandations et informations sur la vie et le système éducatif en Allemagne : <a href="http://eduscol.education.fr/cid52926/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-1er-degre.html">http://eduscol.education.fr/cid52926/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-1er-degre.html</a> - Pour un accueil réussi des enseignants allemands : <a href="http://eduscol.education.fr/cid46951/echange-franco-allemand-d-enseignants-du-premier-degre.html">http://eduscol.education.fr/cid46951/echange-franco-allemand-d-enseignants-du-premier-degre.html</a>	

**A.2 – Échange poste pour poste avec le Québec**

Durée : une année scolaire

Public concerné : enseignants du premier degré des classes de grande section de maternelle au cours moyen deuxième année et enseignants spécialisés (option D), titulaires de leur poste et justifiant de cinq années d'ancienneté

Opérateur : Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (**Dareic**) de l'académie d'Amiens, 20 boulevard d'Alsace-Lorraine, 80063 Amiens cedex 9

<u>Dates limites</u>	
<b>11 décembre 2015</b>	Transmission par le candidat de la notice de candidature électronique <b>sans avis hiérarchique</b> à la Dareic d'Amiens : <a href="mailto:postepourposte-quebec@ac-amiens.fr">postepourposte-quebec@ac-amiens.fr</a> <b>avec copie à la Dareic de l'académie du candidat.</b>
<b>18 décembre 2015</b>	Envoi par le directeur d'école du dossier de candidature papier à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription pour avis. Puis transmission de ce dossier à l'IA-Dasen du département concerné pour décision. Ce dernier est chargé de classer les dossiers par ordre de priorité avant de les transmettre à la Dareic de l'académie des candidats.
<b>5 février 2016</b>	Transmission par la Dareic de l'académie du candidat, sous couvert du recteur, de l'ensemble des dossiers de candidature à la Dareic d'Amiens.
<b>2<sup>ème</sup> quinzaine de février</b>	Phase de sélection (entretiens téléphoniques ou webconférence) des candidats présélectionnés.
<b>29 février 2016</b>	Proposition d'affectation envoyée aux candidats retenus.
<b>7 mars 2016</b>	Date limite de confirmation de l'acceptation de l'échange par le candidat. Le candidat sera alors informé des procédures d'immigration.
<u>Informations complémentaires</u> :	
- Dareic : <a href="mailto:postepourposte-quebec@ac-amiens.fr">postepourposte-quebec@ac-amiens.fr</a>	
- Guide et calendrier de la campagne de candidature à consulter sur le site et téléchargement des formulaires de candidature <a href="http://www.ac-amiens.fr/postepourposte-quebec/">http://www.ac-amiens.fr/postepourposte-quebec/</a>	

**B – Enseignement public : programme pour les enseignants du second degré exclusivement**

**B.1 – Séjours professionnels en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, au Portugal et au Royaume-Uni**

Durée : deux semaines consécutives (dont une semaine sur la période des congés scolaires)

Public concerné : professeurs de langues vivantes étrangères et de disciplines non linguistiques / professeurs d'autres disciplines, exerçant dans un établissement public du second degré

Opérateur : Centre international d'études pédagogiques (CIEP)

1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex, téléphone : 01 45 07 60 00, télécopie : 01 45 07 60 01

<u>Dates limites</u>	
<b>1er avril 2016</b>	Date limite des inscriptions en ligne de l'enseignant français candidat au départ sur le site du CIEP <a href="http://www.ciep.fr/sejours-professionnels">http://www.ciep.fr/sejours-professionnels</a>
<b>8 avril 2016</b>	Réception par la Dareic des dossiers de candidature papier avec avis hiérarchique du chef d'établissement et de l'IA-IPR de la discipline concernée
<b>2 mai 2016</b>	Date limite de transmission au CIEP par la Dareic des dossiers papier des candidats comportant l'ensemble des avis hiérarchiques.

**B.2 – Accueil de professeurs européens dans un établissement public du second degré.**

Durée : deux semaines consécutives

Public concerné : enseignants issus des pays partenaires (Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, au Portugal et au Royaume-Uni)

Opérateur : Centre international d'études pédagogiques (CIEP)

1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex, téléphone : 01 45 07 60 00, télécopie : 01 45 07 60 01

<u>Dates limites</u>	
<b>8 avril 2016</b>	Date limite des inscriptions en ligne des établissements français candidats à l'accueil d'un enseignant européen.
<b>2 mai 2016</b>	Date limite de transmission au CIEP, des dossiers papier des établissements français candidats à l'accueil d'un enseignant européen, avec copie à la Dareic.



## C – Enseignement public : programme pour les enseignants des premier et second degrés

### C.1 – Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel

Durée : variable selon le stage choisi, entre fin juin et fin août

Public concerné : enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public de l'éducation nationale

Opérateur : Centre international d'études pédagogiques (CIEP)

1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex, téléphone : 01 45 07 60 00, télécopie : 01 45 07 60 01

<b>Dates limites</b>	
<b>Pour le premier degré</b>	
<b>11 janvier 2016</b>	Date limite des inscriptions en ligne sur le site du CIEP <a href="http://www.ciep.fr/stages-perfectionnement-linguistique-pedagogique-culturel">http://www.ciep.fr/stages-perfectionnement-linguistique-pedagogique-culturel</a>
<b>18 janvier 2016</b>	Réception par l'IA-Dasen des dossiers de candidature papier envoyés par voie hiérarchique.
<b>26 février 2016</b>	Transmission au CIEP par l'IA-Dasen des dossiers avec avis hiérarchique et classés par ordre de priorité.
<b>Pour le second degré</b>	
<b>11 janvier 2016</b>	Date limite des inscriptions en ligne sur le site du CIEP <a href="http://www.ciep.fr/stages-perfectionnement-linguistique-pedagogique-culturel">http://www.ciep.fr/stages-perfectionnement-linguistique-pedagogique-culturel</a>
<b>18 janvier 2016</b>	Réception par la Dareic des dossiers de candidature papier avec avis hiérarchique du chef d'établissement et de l'IA-IPR de la discipline concernée
<b>26 février 2016</b>	Transmission au CIEP par la Dareic des dossiers papier des candidats revêtus de tous les avis hiérarchiques.
<b>Informations complémentaires :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un candidat ne peut bénéficier d'un stage que tous les 3 ans.</li> <li>- En cas de désistement pour des raisons graves, adresser un courriel à l'adresse suivante : <a href="mailto:stages-linguistiques@ciep.fr">stages-linguistiques@ciep.fr</a></li> </ul>	

## D – Enseignement public et privé sous contrat : programme pour les enseignants des premier et second degrés et les professeurs de français langue étrangère (Fle)

### D.1 – Codofil : séjour en Louisiane

Durée : une année scolaire renouvelable deux fois

Public concerné : enseignants des premier et second degrés et professeurs de français langue étrangère (Fle)

Opérateur : Centre international d'études pédagogiques (CIEP)

1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex, téléphone : 01 45 07 60 00, télécopie : 01 45 07 60 01

<b>Dates limites</b>	
<b>18 janvier 2016</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Transmission électronique par le candidat de son dossier <b>sans</b> avis hiérarchique et <b>avec</b> les pièces jointes demandées à l'adresse suivante : <a href="mailto:codofil@ciep.fr">codofil@ciep.fr</a></li> <li>2. Transmission par le candidat de son dossier pour avis par voie hiérarchique</li> </ol> <p><b>Pour les enseignants du premier degré</b> : après transmission, par le directeur d'école, du dossier de candidature à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, transmission par ce dernier des dossiers au directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen).</p> <p><b>Pour les enseignants du second degré</b> : après transmission par le chef d'établissement à l'IA-IPR, transmission par ce dernier à la Dareic du rectorat.</p> <p><b>Pour les professeurs de Fle</b> : transmission du dossier de candidature, sous version papier, directement au CIEP.</p>
<b>19 février 2016</b>	Transmission des dossiers de candidature avec les avis hiérarchiques au CIEP <ul style="list-style-type: none"> <li>- par l'IA-Dasen pour les enseignants du premier degré avec copie pour information à la Dareic ;</li> <li>- par la Dareic pour les enseignants du second degré.</li> </ul>
<b>Début mars 2016</b>	Information et convocation à un entretien individuel uniquement pour les candidats présélectionnés
<b>Du 4 au 13 avril 2016</b>	Comité de sélection au CIEP et entretiens avec les candidats présélectionnés.
<b>Début Mai 2016</b>	Information des candidats recrutés sur liste principale et liste complémentaire.
<b>Début juin 2016</b>	Affectation des candidats.
<b>Fin juillet-début août 2016</b>	Stage de formation obligatoire des enseignants recrutés à Baton Rouge.
<b>Informations complémentaires :</b>	
<p><b>Les candidats peuvent être recrutés jusqu'à fin juillet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conditions de participation, notices et instructions pour la constitution et la transmission des dossiers de candidature <a href="http://www.ciep.fr/programme-codofil-louisiane">http://www.ciep.fr/programme-codofil-louisiane</a></li> <li>- Comparaison des systèmes éducatifs américain et français <a href="http://www.ciep.fr/codofil/docs/comparaison_fr_us.pdf">http://www.ciep.fr/codofil/docs/comparaison_fr_us.pdf</a></li> <li>- Informations relatives aux conditions de vie et de travail, sur le site du consulat de France à la Nouvelle-Orléans <a href="http://www.consulfrance-nouvelleorleans.org">http://www.consulfrance-nouvelleorleans.org</a></li> </ul>	

